



EXTENSION DE CLASSEMENT

Selon l'arrêté du 14 mars 2011 modifiant l'arrêté du 22 mars 2004

Extension de classement n°

sur le procès-verbal n°

▪ 21/1

EFR-17-002417

Demandeur

ASTURMADI, S.L.
Travesia de la Industria
51, Pol. de las Arobias
ES – 33400 AVILES

Objet de l'extension

Ajout de quincailleries.

Durée de validité

Cette extension de classement n'est valable qu'accompagnée de son procès-verbal de référence (ainsi que toutes ses éventuelles révisions). **Sa date limite de validité est celle portée sur son procès-verbal de référence.** Passé cette date, l'extension de classement ne sera valable que si elle est mentionnée sur une éventuelle reconduction du procès-verbal de référence délivrée par Efectis France.
Cette extension de classement n'est pas cumulable avec d'autres extensions se rapportant à ces mêmes procès-verbaux, sauf mention explicite dans le texte de l'extension.

1. DESCRIPTION DE LA MODIFICATION

1.1. SERRURES

La condamnation du vantail mobile peut être réalisée par :

- serrure à mortaiser à un point de fermeture latéral de la gamme « D 45 URGENCE » (ASSA ABLOY) ;
- serrure à mortaiser à un point de fermeture latéral de référence KEL 165, KEL 524, KEL 564, KEL 565, KEL 560, KEL 561, KEL 520 et KEL 160 (ASSA ABLOY) ;
- serrure à mortaiser à trois ou cinq points de fermeture latéraux de la gamme « 5000 » (ASSA ABLOY) ;
- serrure à mortaiser à un point de fermeture latéral de référence 210000, 220000, MULTIBAT (JPM) axe à 50 mm de dimensions de coffre de serrure 136 x 77 x 14 mm (h x l x e) ;
- serrure à mortaiser à un point de fermeture latéral D456, D457, D458, D459 et D4522 (ASSA ABLOY) axe à 50 mm de dimensions de coffre 148 x 75 x 15,5 mm (h x l x e).

Pour les serrures JPM et D456, D457, D458, D459 et D4522 (ASSA ABLOY) le coffre de serrure est protégé sur chaque face par une bande de plaques de plâtre standard BA 10 (KNAUF), d'épaisseur 10 mm et de section 190 x 90 mm ou deux plaques de plâtre Stucal (PLACOPLATRE) de section 90 x 90 x 10 mm.

Le vantail mobile peut également être verrouillé au moyen d'une serrure antipanique en applique à trois points de fermeture médian, haut et bas de référence ALPHA 1630 BM (VACHETTE) et ensemble de garniture extérieur à béquille de référence Module ALPHA B (VACHETTE).

La condamnation du vantail semi-fixe peut être réalisée par une serrure en applique à deux points de fermeture haut et bas de référence SAFE PAD 732, SAFE PAD 733 EVOLUTION FA ou CRP-ST742BQ CFPF/1.

Le vantail semi-fixe peut également être condamné par une serrure en applique de référence 1900 BM (VACHETTE), ou bien référence 6800 (VACHETTE), à deux points de fermeture haut et bas.

Les points haut et bas de la crémone CRP-ST742BQ CFPF/1 viennent s'engager dans deux gâches en acier :

- de dimensions hors tout 72 x 26 x 30 mm et d'épaisseur 30/10 mm, avec un trou de Ø 16 mm, et fixée dans la traverse haute du bâti par 4 vis Ø 5 x 25 mm, pour le point haut ;
- de dimensions hors tout 45 x 51 x 3 mm avec un trou oblong de dimensions 20 x 16 mm, et fixée dans le béton par vis Ø 6 mm et chevilles nylon, pour le point bas.

Les points haut et bas des crémones SAFE PAD 732 et 733 viennent s'engager dans deux gâches en acier :

- GAP 80 CFPF de dimensions hors tout 13 x 70 x 19,2 mm fixée dans la traverse haute du bâti par 2 vis Ø 4,8 x 38 mm et 1 vis Ø 3,9 x 38 mm, pour le point haut ;
- GAP 100 CFPF de dimensions hors tout 15 x 50 x 38 mm fixée dans le béton par 3 vis Ø 3,9 x 38 mm et chevilles nylon, pour le point bas.

Le vantail semi-fixe peut également être condamné par :

- une fermeture antipanique en applique à deux points haut et bas de référence 1930 (TESA) ou TP 930 (TESA), installée côté opposé aux paumelles ;
- une crémone acier à levier en applique de référence 902 ou 902Z (FUHR), 680 ou 682 (COMUNNELO) avec tringle carrée en acier plein.

La crémone est fixée dans un renfort en acier de section 350 x 80 x 3 mm par 8 vis acier Ø 3,9 x 32 mm. Deux guides haut et bas sont fixés dans des renforts de section 200 x 100 x 3 mm par 4 vis acier Ø 3,9 x 32 mm.

1.2. FERMETURE

Chaque vantail peut être équipé des ferme-porte suivants installés conformément à leur notice de pose :

- Ferme-porte et bandeaux de références GR150, GR250, GR300, GR400, GR500, UCS (GROOM).
- Ferme-porte de références HL 50, HL 80, HL 100, HL 300, HL 83, HL 105, HL 105 ZC (LEVASSEUR).
- Bandeaux de références BCS 2000/2, SL 2000 (LEVASSEUR).
- Ferme-porte de références IL50, IL300, IL305 (ISEO).
- Ferme-porte de références TS 90, TS 91, TS 92, TS 93, TS 99 (DORMA).
- Bandeaux de références GSR, GSR EMF(DORMA).
- Ferme-porte de références DC 120, DC 135, DC 140, DC 200, DC 300, DC 500, DC 700 (ASSA ABLOY).

Les blocs-portes à deux vantaux peuvent être équipés des sélecteurs de fermeture et entraîneurs de sécurité suivants, installés conformément à leur notice de pose.

- Entraîneur de sécurité de référence DS 90 (LEVASSEUR).
- Entraîneur de sécurité et sélecteurs de fermeture de références DS 90, SP81, SL200, BCS (LEVASSEUR).
- Entraîneur de sécurité et sélecteur de fermeture de références 465201V2, SV2, SLV2 (GROOM).
- Entraîneur de sécurité et sélecteur de fermeture de référence GSR ou SR 390 (DORMA).
- 07084 (CISA)
- 970 C (VACHETTE)
- 914000 (JPM)
- ISM (GEZE)

1.3. VENTOUSE

Le bloc-porte peut être équipé d'une ventouse en applique de référence EF 300 ou EF 550 (SEWOSY).

Le corps de la ventouse est fixé sur le bâti, côté opposé aux paumelles, par l'intermédiaire d'une platine de fixation en acier d'épaisseur 4 mm et de dimensions 250 x 49 mm (ventouse EF300) ou 266 x 69 mm (ventouse EF550) au moyen de vis TF M4 x 10 mm.

Une contre-plaque en acier d'épaisseur 11 mm et de dimensions 180 x 38 mm (ventouse EF300) ou d'épaisseur 16,5 mm et de dimensions 180 x 61 mm (ventouse EF550) est fixée sur le(s) vantail(aux) au moyen de vis TF M4 x 50 mm.

2. JUSTIFICATION DES CONCLUSIONS

L'ensemble des quincailleries citées sont validées sur des blocs-portes identiques au travers des procès-verbaux de références ¹. Leur mise en œuvre est donc autorisée dans les blocs-portes objets du procès-verbal de référence.

3. CONDITIONS A RESPECTER

Toutes les conditions de validité des classements énoncées dans le procès-verbal de référence seront respectées.

4. CONCLUSIONS

Les performances des éléments objets du procès-verbal de référence restent inchangées sauf lors de la mise en œuvre de la serrure antipanique en applique à trois points de fermeture de référence ALPHA 1630 BM (VACHETTE) et ensemble de garniture extérieur à béquille de référence Module ALPHA B (VACHETTE) où les performances deviennent :

R	E	I	W		T	-	M	C	S	G	K
	E				30			C ₀			
	E	I ₂			30			C ₀			

Ces conclusions ne portent que sur les performances de résistance au feu de l'élément objet du présent document. Elles ne préjugent, en aucun cas, des autres performances liées à son incorporation à un ouvrage.

Maizières-lès-Metz, le 14 juin 2021

X *Maxime HUMBERT*

Chargé d'Affaires
Signé par : Maxime HUMBERT

X *Jérôme VISSE*

Superviseur
Signé par : Jerome VISSE